

Présentation sur les obligations vertes d'Investissements RPC

AUTOMNE 2020

The logo for Investissements RPC, featuring a stylized bar chart icon to the left of the text "Investissements" and "RPC" stacked vertically.



AVIS IMPORTANTS

- Le présent document a été préparé à titre informatif seulement. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscription de titres. Il ne fait pas non plus partie intégrante d'une pareille offre ou sollicitation. Il ne saurait donc être interprété comme tel. Aucune partie de ce document ne peut servir de fondement à un contrat, un engagement ou une décision de placement, de quelque nature que ce soit. Il ne peut en être autrement même s'il s'agit d'une publication. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée en ce qui a trait à l'impartialité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations ou des opinions contenues aux présentes, qui ne devraient par ailleurs pas être considérées comme étant d'une fiabilité absolue. Toutes les opinions exprimées dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Ni l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« Investissements RPC ») ni aucune autre personne n'a l'obligation de mettre à jour ou d'actualiser l'information contenue aux présentes.
- Ni les notes émises par CPPIB Capital Inc. (« CPPIB Capital »), le cas échéant, dans le cadre du Programme d'émission de titres de créance décrit dans la présentation ni la garantie s'y rattachant offerte par Investissements RPC n'ont été enregistrées en vertu de la *Securities Act* édictée aux États-Unis en 1933 et de ses modifications (la « *Securities Act* ») ou des lois sur les valeurs mobilières adoptées ailleurs. CPPIB Capital n'est pas inscrite et n'a pas l'intention de s'inscrire comme une société de placement en vertu de la *Investment Company Act* édictée aux États-Unis en 1940 et de ses modifications (la « *Investment Company Act* »). Les obligations émises dans le cadre du Programme d'émission de titres de créance sont offertes aux États-Unis aux acheteurs institutionnels admissibles seulement (selon la définition de « qualified institutional buyers » donnée à la règle 144A de la *Securities Act*) qui sont également des acheteurs admissibles (au sens de « qualified purchasers » de la disposition 2(a)(51)(A) de la *Investment Company Act*) et à l'extérieur des États-Unis à des non-Américains conformément aux dispositions réglementaires prises en vertu de la *Securities Act*.
- Le présent document, qui est distribué au Royaume-Uni seulement, est destiné : i) aux personnes qui ont de l'expérience professionnelle dans des domaines liés aux placements et qui répondent à la définition d'« investment professionals » donnée au paragraphe 19(5) du *Financial Services and Markets Act de 2000 (Financial Promotion) Order* de 2005 (le « décret »); ii) aux entités à valeur nette élevée et aux autres personnes à qui il peut être communiqué légalement, compte tenu de l'article 49 du décret; iii) aux personnes à qui il peut autrement être communiqué légalement. Nulle autre personne au Royaume-Uni ne devrait lire ce document, s'y fier ou agir sur la foi de celui-ci. En acceptant ce document, chaque destinataire au Royaume-Uni reconnaît être une personne faisant partie de l'une des catégories mentionnées ci-dessus. Nulle autre personne au Royaume-Uni ne devrait se fier à ce document ou agir sur la foi de celui-ci.

IMPORTANT NOTICES CONT/...

- Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables (y compris, mais sans s'y limiter, le règlement européen relatif aux abus de marché), les destinataires du présent document ne doivent pas utiliser l'information qu'il contient pour acquérir ou vendre, ou tenter d'acquérir ou de vendre, pour eux-mêmes ou pour un tiers, directement ou indirectement, des notes tant que l'information n'a pas été rendue publique. Il est également interdit aux destinataires de transmettre les documents à une autre personne hors du cadre de leur travail, de leur profession ou de leur fonction et de recommander, sur la foi de ces documents, l'acquisition ou la vente de notes, ou de prendre des dispositions pour ce faire, tant et aussi longtemps que l'information n'est pas rendue publique. La même obligation s'applique à toute autre personne qui obtient le présent document et sait ou devrait savoir que l'information qu'il contient constitue de l'information privilégiée (selon le champ d'application du règlement européen relatif aux abus de marché et d'autres lois applicables sur les valeurs mobilières).
- Aucune commission des valeurs mobilières ni autorité réglementaire du genre au Canada ne s'est prononcée de quelque façon que ce soit sur la qualité des titres dont il est question aux présentes et n'a non plus passé en revue le présent document, et quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres qui peuvent être offerts aux présentes ne remplissent pas les conditions requises pour la distribution au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières des provinces ou territoires du Canada et ne seront offerts au Canada qu'en conformité avec les dispenses applicables aux placements privés.
- Certains des énoncés de la présentation constituent des « énoncés prospectifs », qui comprennent des énoncés concernant les attentes et les projections de Investissements RPC pour le rendement opérationnel futur et les perspectives commerciales. L'emploi des mots « croire », « estimer », « prévoir », « anticiper », « viser », « estimer », « avoir une incidence » et d'autres expressions de même nature ou encore de verbes au futur et au conditionnel et d'expressions ou variantes semblables permettent de repérer les énoncés prospectifs. En outre, à l'exception des énoncés de faits historiques, tous les énoncés contenus dans la présentation, notamment ceux concernant la situation financière de Investissements RPC, ses résultats, sa stratégie d'affaires, ses plans et objectifs de gestion des activités futures, y compris les plans et objectifs de développement liés à ses produits et services, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs et les autres projections contenues dans la présentation (qu'elles soient établies par nous, par CPPIB Capital ou par un tiers) impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Investissements RPC soient considérablement différents de ce qui a été énoncé ou sous-entendu dans ces énoncés prospectifs. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Investissements RPC, peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dont il est fait état dans les énoncés prospectifs.

Aperçu

- **Le Régime de pensions du Canada (RPC) est LE SEUL RÉGIME DE RETRAITE NATIONAL OBLIGATOIRE du Canada.**
- Tous les employeurs, employés et travailleurs autonomes canadiens, à l'exception de ceux qui se trouvent dans la province de Québec, versent des cotisations obligatoires au RPC.
- **L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (Investissements RPC)** est la société d'État fédérale canadienne dont le mandat, dicté par la loi, consiste à investir les cotisations nettes du régime de retraite national du Canada.
- Les fonds du RPC investis par Investissements RPC sont complètement séparés de tous les comptes de l'État.
- Les actifs courants de 456,7 milliards de dollars canadiens devraient passer à 3 000 milliards de dollars canadiens d'ici 2050*.

**STANDARD
& POOR'S** AAA

MOODY'S Aaa

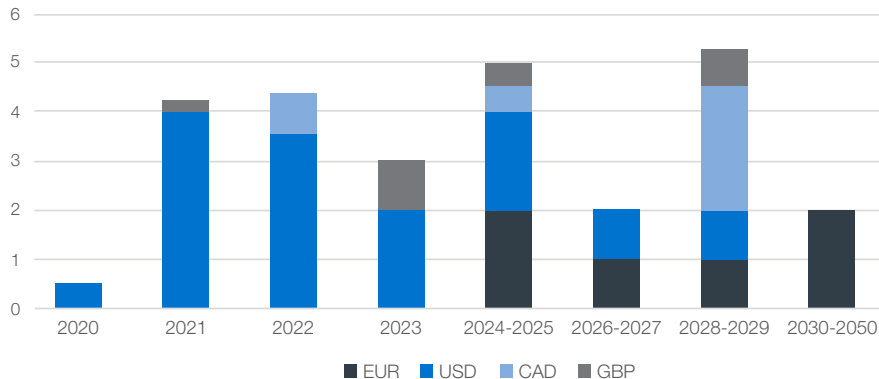


* Le montant de 456,7 milliards de dollars canadiens représente l'actif total réel de la caisse au 30 septembre 2020, selon les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2021 d'Investissements RPC. Le montant de 3 000 milliards de dollars canadiens représente l'actif total prévu de la caisse selon le 30e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada.

Programme d'émission de titres de créance à l'échelle mondiale

- Investissements RPC peut, de temps à autre, acheter des titres de créance émis en vertu de ce programme d'émission de titres de créance sur le marché libre dans le cadre d'opérations négociées de gré à gré ou d'une combinaison de ces éléments
- Investissements RPC offre un programme multidevise qui comprend le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le dollar canadien
- Les titres de créance à terme, les obligations vertes et les billets à taux variable sont offerts sous forme d'obligations de référence
- Investissements RPC répondra à la demande inversée de placements privés

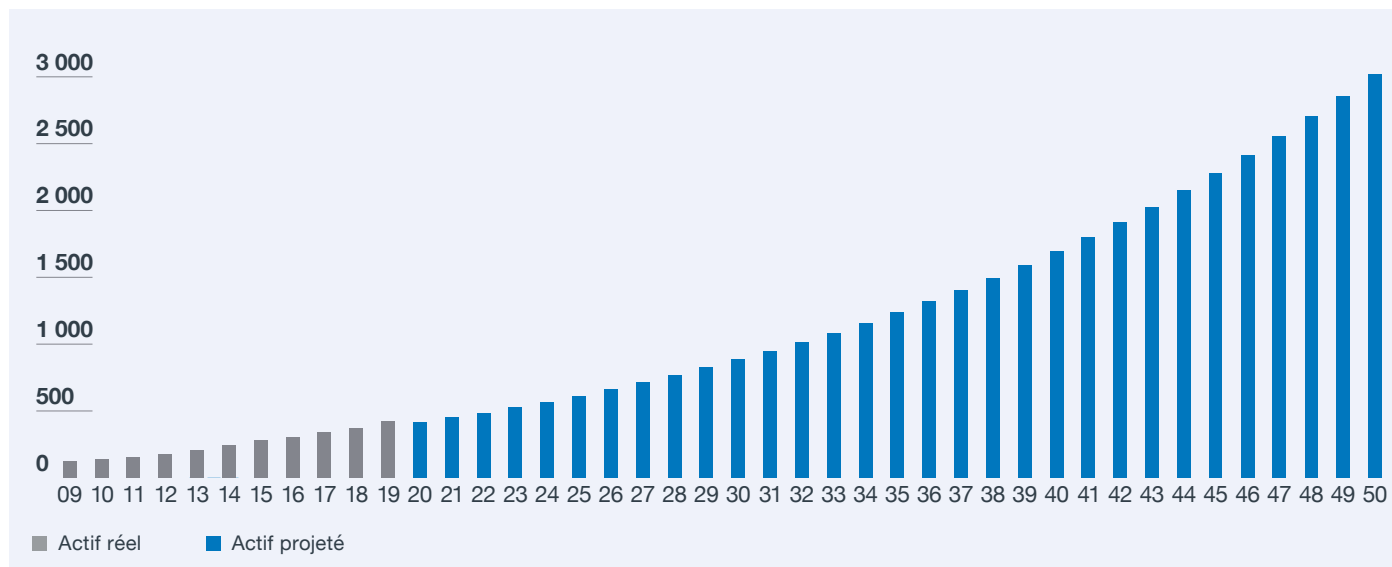
Titres en circulation d'Investissements RPC par monnaie/échéance



Actif projeté de la caisse du RPC

- Les actifs courants de 456,7 milliards de dollars canadiens devraient passer à 3 000 milliards de dollars canadiens d'ici 2050.*

Viabilité du RPC Au 31 décembre (en milliards de dollars)



* Le montant de 456,7 milliards de dollars canadiens représente l'actif total réel de la caisse au 30 septembre 2020, selon les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2021 d'Investissements RPC. Le montant de 3 000 milliards de dollars canadiens représente l'actif total prévu de la caisse selon le 30e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada.

Notre mission



Investissements RPC est d'avis que les changements climatiques constituent l'un des enjeux physiques, sociaux, technologiques et économiques les plus importants à l'échelle mondiale. Compte tenu de la durée exceptionnellement longue de notre horizon de placement, nous nous préoccupons activement des changements climatiques afin d'accroître et de préserver la valeur économique de notre portefeuille, conformément à notre mandat.

Mandat de placement



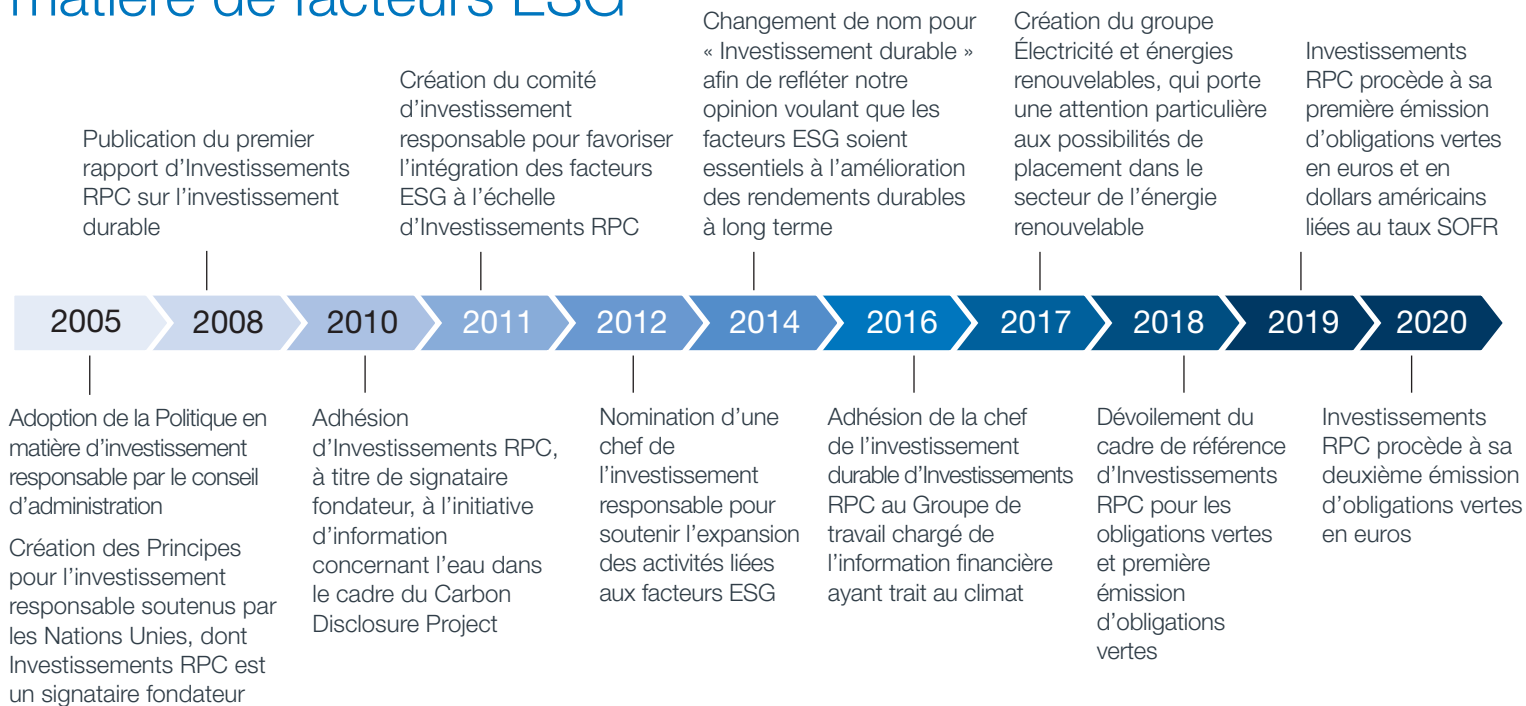
Investissements RPC emploie plus de 1 800 personnes dans neuf bureaux mondiaux pour remplir son mandat « de placement exclusivement ».

Notre « mandat lié exclusivement au placement » consiste :

*à « gérer les sommes transférées [du Régime de pensions du Canada] dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime » et à « **placer son actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus** et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du Régime de pensions du Canada ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières ». (Loi sur l'OIRPC, art. 5)*

Par conséquent, les placements sont effectués indépendamment des considérations politiques et d'autres objectifs non liés aux placements.

Évolution de la plateforme de Investissements RPC en matière de facteurs ESG



Cadre de l'investissement durable intégré de l'OIRPC

Comité de l'investissement durable

- Supervise, revoit et approuve les questions sur l'investissement durable, y compris les politiques, les directives et la stratégie

Chef de la direction

- Donne le ton et favorise la culture de gestion du risque global
- Intervient auprès des parties prenantes au sujet de questions ESG

Groupe investissement durable

- Travaille à l'échelle de l'organisation pour aider à intégrer les facteurs ESG dans les décisions de placement
- Soutient le rôle que joue Investissements RPC en tant que propriétaire actif et engagé

Services de placement

- Sont tenus d'intégrer les facteurs ESG pertinents dans le processus décisionnel entourant les placements et la gestion d'actifs

Comité directeur sur les changements climatiques

- Examine des méthodes visant à mieux évaluer le risque lié aux changements climatiques dans nos activités de placement et de gestion d'actifs
- Recommande des mesures pour fournir et tenir à jour des renseignements et des outils utiles à la prise de décisions sur les questions liées aux changements climatiques à l'échelle de Investissements RPC

Approche en matière d'investissement durable

Engagement, intégration et collaboration

Engagement

L'équipe Investissement durable d'Investissements RPC travaille dans cinq secteurs d'engagement clés :

Changements
climatiques

Eau

Droits de
la personne

Rémunération
des cadres
dirigeants

Efficacité
du conseil

À Investissements RPC, on fait preuve d'engagement en :

discutant avec les entreprises dans lesquelles nous investissons ou avec d'autres actionnaires importants de l'amélioration des informations présentées et des pratiques relatives aux facteurs ESG.

Méthodes d'engagement :

- Vote par procuration
- Réunions en personne
- Correspondance formelle

Approche en matière d'investissement durable

Engagement, intégration et collaboration

Intégration

Investissements RPC intègre les risques et les occasions liés aux facteurs ESG potentiellement importants dans le processus décisionnel entourant les placements et les activités de gestion des actifs.

Collaboration

Pour Investissements RPC, l'union fait la force :

- Nous collaborons avec des organismes qui cherchent à améliorer la transparence et les normes à l'égard des facteurs ESG.
- Nous menons des recherches et participons aux consultations sur les règlements liés aux facteurs ESG et à la défense de ceux-ci.
- Nous collaborons fréquemment avec des organismes qui partagent notre vision dans le cadre de projets qui, selon nous, donneront des résultats positifs à long terme, tant sur le plan des facteurs ESG que du rendement des placements.

Évolution de la plateforme d'Investissements RPC en matière de facteurs ESG



Financer la gamme croissante de placements admissibles verts d'Investissements RPC



Diversifier notre clientèle d'investisseurs



Démontrer à nos cotisants, bénéficiaires et gérants que pour réaliser nos mandats, nous tenons compte des facteurs environnementaux et les intégrons à nos décisions de placement

Cadre de référence de Investissements RPC pour les obligations vertes

Élaboré conformément aux Principes sur les obligations vertes, tels qu'ils ont été définis par l'International Capital Markets Association, ainsi qu'en fonction du deuxième avis formulé par le CICERO

Utilisé pour financer ou refinancer les placements admissibles

Placements admissibles initiaux fondés sur une période rétrospective de 24 mois; possibilité d'engagements futurs à l'égard de ces placements

Placements admissibles

- Énergie renouvelable
- Gestion durable des eaux et des eaux usées
- Immeubles écologiques

Transparence et production de rapports

Investissements RPC fournira périodiquement des mises à jour sur les placements admissibles aux investisseurs et, le cas échéant, les nouveautés du programme sur les obligations vertes.

De plus amples renseignements seront fournis dans la section « Relations avec les investisseurs » du site Web de Investissements RPC ainsi que dans le Rapport sur l'investissement durable, publié annuellement par Investissements RPC.

Placements de Investissements RPC admissibles aux obligations vertes

Coentreprise avec Votorantim Energia en vue d'investir dans le secteur brésilien de production d'électricité; première acquisition portant sur deux parcs éoliens en activité (déc. 2017)

- Coentreprise destinée à mettre sur pied des projets de promotion de l'énergie au Brésil
- Selon une vérification préalable environnementale de Investissements RPC, les projets d'énergie éolienne ont reçu les attestations, approbations et permis environnementaux nécessaires et leur incidence sur la biodiversité est conforme à toutes les exigences réglementaires

Acquisition d'un portefeuille de six projets canadiens d'exploitation d'énergie éolienne et solaire de NextEra Energy Partners, LP (avril 2018)

- Participation de 100 % dans un portefeuille de projets d'énergie renouvelable de 396 MW en Ontario
- Vérification préalable sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance par Investissements RPC conformément aux Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies

Acquisition d'une participation de 50 % dans un portefeuille d'immeubles de bureaux de grande qualité auprès d'Oxford en 2016. Le portefeuille est géré par Oxford dans le cadre d'une coentreprise 50/50 et les immeubles sont situés à Calgary et à Toronto.

- Le 111 Richmond est un immeuble de bureaux de catégorie A certifié LEED Platine situé dans le nord-ouest du quartier financier de Toronto.
- À Calgary, Centennial Place et Eau Claire Tower sont deux propriétés de catégorie AA développées par Oxford dans la partie nord du cœur du centre-ville, totalisant 1,8 million de pieds carrés.

ReNew Power, plus grand producteur d'énergie renouvelable en Inde (sur le plan de la capacité totale de production énergétique) engagé dans la production d'énergie éolienne et solaire commerciale et la distribution de panneaux solaires sur toit (mars 2018)

- Participation minoritaire de Investissements RPC visant à appuyer la société à titre d'actionnaire à long terme
- ReNew ne ménage aucun effort pour observer les normes en matière d'environnement, de santé et de sécurité et a reçu les attestations OHSAS 18001:2007 et ISO 14001:2015 pour la gestion de la santé et de la sécurité et les systèmes de gestion environnementale dans ses centrales énergétiques

Acquisition de 49 % de la participation d'Enbridge dans certains actifs terrestres pour les énergies renouvelables en Amérique du Nord et de 49 % de la participation d'Enbridge dans deux projets éoliens au large de l'Allemagne (mai 2018)

- Coentreprise consacrée exclusivement aux actifs de production d'énergie renouvelable et d'énergie éolienne en mer
- Vérification préalable sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance par Investissements RPC conformément aux Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies

Acquisition de toutes les actions ordinaires de Pattern Energy Group Inc., une société d'énergie renouvelable, et fusion avec sa plateforme de développement privée affiliée, Pattern Development (mars 2020)

- Portefeuille de 28 projets d'énergie renouvelable en exploitation utilisant une technologie éprouvée de premier ordre
- Capacité nette de 3,4 GW aux États-Unis, au Canada et au Japon et plus de 10 GW dans les projets de développement

Groupes de placement détenant des actifs d'obligations vertes



Le groupe **Électricité et énergies renouvelables** tire parti des occasions liées à la croissance du marché, alors que le secteur de l'énergie évolue et que la demande mondiale d'énergie pour les énergies de remplacement à faibles émissions de carbone augmente. Les énergies renouvelables prennent une place de plus en plus importante dans le bouquet énergétique du fait que les coûts liés à leur déploiement diminuent et que les technologies vertes sont de plus en plus répandues.



Le groupe **Infrastructures** effectue, dans le secteur privé ou en partenariat public-privé, des placements dans des actifs d'infrastructure qui offrent des rendements à long terme, sont soumis à une réglementation rigoureuse et présentent un faible risque de substitution. Ces infrastructures comprennent notamment les réseaux essentiels d'électricité, d'eau, de gaz et de communication, les autoroutes à péage, les ponts, les tunnels, les aéroports et les ports.



Le groupe **Placements immobiliers** a le mandat d'investir dans le secteur immobilier commercial à l'échelle mondiale au moyen de coentreprises directes avec les meilleurs partenaires exploitants. L'objectif est de constituer un portefeuille diversifié de propriétés de grande qualité qui produiront des flux de trésorerie stables et croissants à long terme.



Le groupe **Actions à gestion active** investit à l'échelle mondiale dans des sociétés ouvertes ou en voie de le devenir, ainsi que dans des titres exposés à des changements structurels à long terme. Il compte quatre équipes de placement : Actions fondamentales à gestion active, Placements relationnels, Placements thématiques et Investissement durable.

Placements immobiliers



294

TOTAL DES IMMEUBLES
CERTIFIÉS ÉCOLOGIQUES



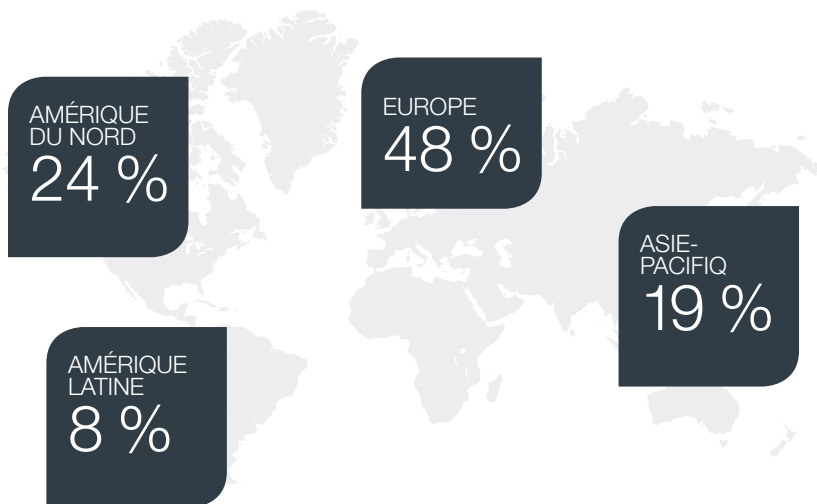
25

PAYS



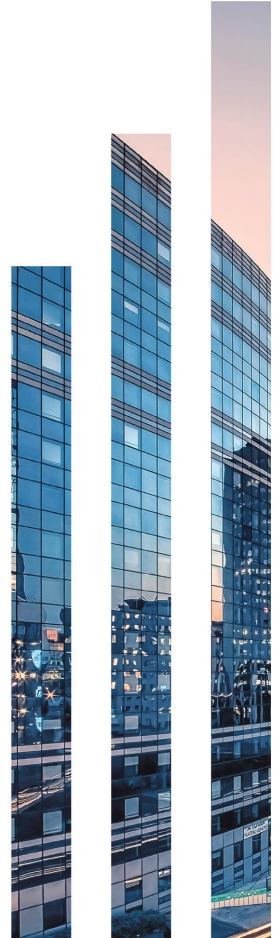
10

IMMEUBLES CERTIFIÉS
LEED PLATINE



* Les pourcentages représentent la répartition géographique des 294 immeubles écologiques.

Annexe



A. Formule de modification

Le Parlement ne peut modifier la Loi sur l'OIRPC, ni adopter de loi qui la modifie, directement ou indirectement, sans l'approbation « d'au moins les deux tiers des provinces incluses, comptant au total les deux tiers au moins de la population de toutes les provinces incluses ». (RPC, par. 114 (4))

- Telle est la pierre angulaire de la structure juridique de Investissements RPC.
- Apporter une modification à la loi qui régit Investissements RPC nécessite la coopération des gérants du régime, soit les ministres des Finances fédéral et provinciaux qui supervisent le RPC. Ce processus, qui est plus rigide que la formule de modification de la constitution, nécessite l'accord du gouvernement fédéral et des deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population.
- Appuyé par cette sécurité en ce qui concerne le cadre législatif, Investissements RPC peut investir à long terme.

A. Rapport triennal

- L'actuaire en chef du Canada, un fonctionnaire indépendant du Bureau du surintendant des institutions financières, établit tous les trois ans un rapport exposant les résultats d'une vérification actuarielle du Régime de pensions du Canada fondée sur la situation du compte du régime et les placements de Investissements RPC, y compris le taux de cotisation minimal pour assurer la viabilité du régime. (RPC, art. 115)
- En décembre 2019, dans son rapport triennal le plus récent, le Bureau de l'actuaire en chef a réaffirmé que le RPC, à savoir le RPC de base et le RPC supplémentaire, allait demeurer viable, à ses taux de cotisation actuels prévus par la loi, tout au long de la période de 75 ans visée par le rapport, sur la base d'hypothèses actuarielles reconnues.
- Les gérants de Investissements RPC (les ministres des Finances fédéral et provinciaux) procèdent à l'examen de la situation financière du Régime de pensions du Canada tous les trois ans et peuvent faire des recommandations concernant l'opportunité d'adopter des règlements en vue de modifier les taux de cotisation. (RPC, par. 113.1(1))

A. Actifs détenus minimalement

Le cadre réglementaire stipule ce qui suit :

« Tout solde créditeur du compte du régime de pensions du Canada qui excède les obligations immédiates du compte est transféré à l'Office » (*Loi sur le RPC*, par. 108.1(1)), en veillant à ce que les cotisations au RPC soient prescrites par la loi à être versées à Investissements RPC.

De plus :

« Il ne peut être prélevé sur le Trésor aux termes du paragraphe 108(4) de la *Loi sur le RPC* aucune somme qui excède le total des éléments suivants :

- a) le solde au crédit du compte du régime de pensions du Canada;
- b) la juste valeur marchande de l'actif de l'Office moins son passif. » (*Loi sur le RPC*, par. 108(4)).

Cette disposition donne aux porteurs de billets l'assurance que Investissements RPC ne peut être tenu de transférer des montants pour capitaliser les prestations du RPC si cela l'empêchait de s'acquitter de toutes ses obligations, y compris celles au titre des billets.

B. Partenaires



Membre Fondateur

Le président du conseil de l'OIRPC est un membre fondateur du 30% Club (Canada) et notre président et chef de la direction a rejoint le Club en prenant ses fonctions en 2016.

Groupe de gens d'affaires déterminés à accroître la représentativité des femmes à tous les niveaux des entreprises grâce à des actions volontaires.



Membre

Organisme indépendant sans but lucratif œuvrant auprès des investisseurs, des entreprises et des autorités réglementaires pour promouvoir l'adoption de pratiques de gouvernance efficaces dans toute l'Asie.



Membre

La chef de l'investissement durable de l'OIRPC est membre du comité responsable des politiques publiques.

Organisme qui encourage la bonne gouvernance au sein des sociétés ouvertes canadiennes.



Investisseur signataire

Organisme sans but lucratif (auparavant connu sous le nom de Carbon Disclosure Project) qui encourage les entreprises à mesurer, divulguer, gérer et par tager l'information sur les changements climatiques, au nom de plus de 800 investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale. L'OIRPC appuie aussi le programme concernant l'eau du CDP.



Membre associé

Un membre de l'équipe l'investissement durable de l'OIRPC est membre du conseil consultatif sur la gouvernance d'entreprise.

Association sans but lucratif de caisses de retraite, d'autres fonds de prestation aux employés, de fonds de dotation et de fondations qui encourage la bonne gouvernance d'entreprise et les droits des actionnaires.



Investisseur de soutien

Organisme regroupant de nombreuses parties prenantes, dont plus de 95 investisseurs institutionnels, dont l'objectif est de promouvoir la transparence des revenus et l'obligation de rendre compte dans le secteur du pétrole et du gaz et celui des mines.



Cofondateur

Le président et chef de la direction de l'OIRPC est membre du conseil de FCLTGlobal et préside son comité des finances et de l'audit.

FCLTGlobal est un organisme sans but lucratif qui se consacre à l'élaboration d'outils et de méthodes pratiques visant à favoriser des comportements d'affaires et une prise de décisions de placement axés sur le long terme.

B. Partenaires SUITE...



Membre

La chef de l'investissement durable de l'OIRPC est membre du conseil consultatif de Hermes Equity Ownership Services.

Organisme offrant des services d'engagement en collaboration à l'échelle internationale.



Membre

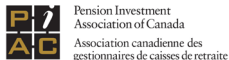
Organisme mondial qui s'est donné pour objectif de relever les normes en matière de gouvernance d'entreprise par tout dans le monde. Il regroupe 600 chefs de file dans le domaine de la gouvernance d'entreprise répartis dans 50 pays.

Signatory of:



Signataire fondateur

Réseau international formé des plus importants investisseurs institutionnels au monde qui travaillent ensemble pour mettre en pratique les six Principes pour l'investissement responsable.



Membre

Un membre de l'équipe l'investissement durable de l'OIRPC est membre du comité de la gouvernance d'entreprise.

Groupe de caisses de retraite canadiennes qui a pour mission de promouvoir de saines pratiques de placement et la bonne gouvernance dans l'intérêt des promoteurs et des bénéficiaires des régimes de retraite.



Membre

La chef de l'investissement durable est membre du groupe de travail.

Groupe de travail établi par le Conseil de la stabilité financière, qui s'emploie à fournir sur une base volontaire et cohérente de l'information financière liée aux changements climatiques afin de donner aux investisseurs, bailleurs de fonds, assureurs et autres parties prenantes des renseignements utiles à la prise de décisions.



Partenaire sectoriel

Organisme international indépendant voué à l'amélioration de l'état du monde qui réunit des chefs de file du monde des affaires et des milieux politiques et universitaires ainsi que d'autres leaders de la société afin d'orienter les plans d'action mondiaux, régionaux et sectoriels. Fondation sans but lucratif, le Forum ne défend aucun intérêt politique, partisan ou national.

C. Principaux liens*

Rendement et viabilité

Principales données financières
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance>

Résultats trimestriels et annuels
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance/financial-results>

Rapports actuariels et rapports d'examens spéciaux
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance/actuary-special-exam-reports>

Viabilité du RPC
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance>

Rapports de l'actuaire en chef
<https://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/oca-bac/ar-ra/cpp-rpc/Pages/default.aspx>

Lois et règlements

Régime de pensions du Canada
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-8/index.html>

Règlement sur le Régime de pensions du Canada
https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch_385/index.html

Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-8.3/index.html>

Règlement sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-99-190/page-1.html>

Investissement durable et émission d'obligations vertes

Rapport sur l'investissement durable
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/sustainable-investing#/engagement>

Deuxième avis du CICERO (en anglais seulement)
<https://cdn3.cppinvestments.com/wp-content/uploads/2019/12/2nd-Opinion-ENSO-CPIIB-110518-EN.pdf>

* Ces liens sont fournis à titre informatif seulement et ne sont pas incorporés par renvoi dans cette présentation.